



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Christian FORTASSIER, adjoint au maire.

Date de la convocation : jeudi 03 avril 2025

Présents :

Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOUAT, Sandra LIGNAU, Olivier ALLEMANDOU, Muriel DUCOURNAU, Hervé LATAILLADE, Jean-Marc DULUCQ, Michel RIVAL, Frédérique TALOU

Absents :

Didier MOUSTIE, Emilie ROUX, Xavier DEMANGEON, Nathalie DARAGNES

Procurations :

Marie-Josée ESPEL a donné pouvoir à Sandrine LABORDE

Nombre de membres afférents	15
Nombre de membres en exercice	15
<u>Présents</u>	<u>10</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>1</u>
<u>Votants</u>	<u>11</u>

N° DEL20250410-002

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération n° DEL20231207-004

Adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024.

Il rappelle son souhait et celui des élus de produire le premier CFU pour les comptes de 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.



- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel)
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services et la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire propose de désigner M Christian FORTASSIER, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur le maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Monsieur Christian FORTASSIER, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal, dressé par M. Didier MOUSTIE maire d'Orthevielle et Mme Isabelle SAHORES comptable publique de la collectivité.

Ce Compte Financier Unique 2024 fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	
Fonctionnement	
Dépenses	1 049 675.79 €
Recettes	1 230 975.19 €
Résultat de l'exercice	+ 181 299.40 €
Excédent antérieur reporté (002)	+ 90 000 €
Résultat global de fonctionnement	+ 271 299.40 €

Investissement	
Dépenses	321 929 .97 €
Recettes	650 257.67 €
Résultat de l'exercice	+ 328 327.70 €
Excédent antérieur reporté (001)	+ 892 685. 44 €
Résultat global d'investissement	+ 1 221 013.14 €

Total Dépenses (fonct + invest)	1 371 605.76 €
Total Recettes (fonct + invest)	1 881 232 86 €
Résultat de l'exercice	+ 509 627. 10 €
Excédent antérieur reporté	+ 982 685.44 €
Résultat de clôture de l'exercice	1 492 312.54 €



Total Restes à réaliser en dépenses en investissement	328 286.03
Total Restes à réaliser en recettes en investissement	23 155 €
Solde des Restes à réaliser	305 131.03 €

Excédent antérieur reporté (002)	1 221 013.14 €
---	-----------------------

Besoin d'affectation (financement au 1068)	0 €
--	------------

Après présentation du CFU 2024 du budget principal par M. FORTASSIER (note de présentation brève et synthétique ci-annexée)

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie en date du 20 mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 -

Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal.

ARTICLE 2 -

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal.

ARTICLE 3 -

Autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 en vue de sa transmission aux services de l'Etat

Vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 10 Avril 2025,



Le secrétaire de séance
Michel RIVAL

Le président de séance
Christian FORTASSIER

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 040-214002123-20250410-DEL20250410_02-BF

